

ÉVALUATION DE LA MENACE ET DU RISQUE

dans différents contextes de violence

Sous la direction de Lynne Bibeau

ÉDITIONS YVON BLAIS

Mat. 42760387

Liste des auteurs

Directrice de l'ouvrage, auteure et coauteure de plusieurs chapitres: **Lynne Bibeau**, Ph.D., Psychologue judiciaire, Module des sciences du comportement, Sûreté du Québec.

Préface: **Dr. Stephen Hart**, professeur Université Simon Fraser, Colombie-Britannique, Canada, professeur invité Université de Bergen, Norvège. Auteur, ses lignes directrices sur l'évaluation du risque de violence ont été traduites en plus de deux douzaines de langues et sont utilisées dans le monde entier.

Avant-Propos: **Dominique Lafrenière**, Inspectrice-chef Direction des enquêtes criminelles Sûreté du Québec.

Contribution de plusieurs auteurs du Canada, États-Unis et Europe:

Aurélien Schaller, Ph.D. Chef de service adjoint, direction du service pénitentiaire neuchâtelois

Cédric Aubut, Sergent enquêteur, profileur criminel, Modules des sciences du comportement, Sûreté du Québec.

Christophe Baroche, Psychologue judiciaire, Police Nationale, France. Plusieurs années avec l'unité d'élite du RAID, et auteur.

Elaine Pressman, Ph. D. experte scientifique à l'Institut néerlandais de psychiatrie et de psychologie légale. Professeure affiliée Université de Malte, chercheure associée au Centre international pour la lutte contre le terrorisme de La Haye aux Pays-Bas, chercheure Université Carleton à Ottawa.

Michel St-Yves, Psychologue judiciaire, Modules des sciences du comportement, Sûreté du Québec. Auteur. Formateur à l'École nationale de police du Québec, chargé de cours à l'École de Criminologie et à la Faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal.

Molly Amman, Agent spécial superviseur (Supervisory Special Agent), FBI (Federal Bureau of Investigation), avocate - ancienne procureure, et auteure.

Nadine Deslauriers-Varin, Ph.D., auteure, professeure agrégée de criminologie à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval à Québec. Chercheure affiliée au Centre international de criminologie comparée (CICC) et collaboratrice pour la Canadian Society of Evidence Based Policing (CAN-SEBP).

Raoul Jaccard, Chef du service psychologique de la Police neuchâteloise

Reid Meloy, Ph. D., Psychologue judiciaire, auteur, professeur à l'University of California San Diego, School of Medicine. Consultant dans divers dossiers pour le Behavior Analysis Unit du FBI. Consultant dans des dossiers criminels et civils. Participation au Fixated Research Group pour le United Kingdom's Home Office, consultant pour le Work Trauma Services, Inc. Californie, le Team Psychology and Security en Allemagne, et le L&S Threat Management en Afrique du Sud.

Richard James, Ph. D., auteur, professeur au département de Counseling, Educational Psychology and Research, Université de Memphis. Créateur et formateur du «Crisis Intervention Team (CIT) » pour les forces policières dans plusieurs pays.

Rick Myer, Ph. D., auteur, professeur et directeur du Educational Psychology and Special Services de l'Université du Texas El Paso. Formateur CIT et auteur du modèle de Triage.

Robert Martin, Capitaine à la retraite, Los Angeles Police Department (LAPD), vice-président et conseiller principal, Gavin de Becker & Associates (GDBA), 1994 à aujourd'hui.

Roxanne Tremblay-Legrand, Analyste,, Sûreté du Québec, puis Service de Police de Sherbrooke, Québec.

Suzanne Léveillé, Ph. D., psychologue, auteure, professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Préface

La violence et la menace de violence sont des faits incontournables de la vie pour les êtres humains, comme pour tous les animaux sociaux. Nous, les humains, luttons pour échapper à leur ombre, pour nous protéger du mal qu'elles causent. Au cours des 30 dernières années, nous avons accompli des progrès importants dans cette lutte. La recherche et l'expérience pratique nous ont permis de mieux comprendre la violence – la prévalence et les causes de diverses formes de violence, les façons d'identifier les gens qui risquent de commettre de tels actes et les façons d'empêcher ces gens à risque de passer à l'acte. Au sein des services de police modernes et d'autres secteurs, ce domaine d'expertise est maintenant connu sous le nom d'*évaluation de la menace*.

L'évaluation de la menace est un processus proactif. C'est une démarche *proactive* parce que son objectif est de déterminer ce qui peut et devrait être fait pour empêcher certains individus de commettre des actes de violence plutôt que d'identifier la meilleure façon de réagir une fois qu'ils les ont commis. C'est un *processus collaboratif* parce qu'il nécessite que des gens de divers milieux travaillent ensemble telle une « entreprise » pour un objectif commun. L'évaluation de la menace reconnaît que le « futur » n'est pas encore écrit et que nous pouvons l'influencer, ou, pour reprendre les mots de l'informaticien américain Alan Kay, que « la meilleure façon de prédire l'avenir est de l'inventer ».

Le processus d'évaluation de la menace prend sa source dans les sciences du comportement. Il se base sur la prémisse que la violence est intentionnelle, non un réflexe ou un instinct, mais bien le résultat final d'un processus de pensée passant du but ou désir (du cœur) à la décision ou au choix (à la tête) jusqu'à l'action (aux mains). Bien entendu, ce processus de pensée peut être influencé par plusieurs facteurs différents qui peuvent le stimuler, le déformer, le désinhiber, le perturber ou le désorganiser. Fondamentalement, le processus d'évaluation de la menace consiste à comprendre et à tenter d'influencer le processus de pensée des personnes qui, selon nous, posent un risque de violence.

L'évaluation de la menace progresse rapidement. Les professionnels en évaluation de la menace ont travaillé sans relâche pour générer, consolider et

diffuser l'information qui est essentielle à sa pratique. Partout dans le monde, ils ont établi des groupes de recherche, fondé des associations professionnelles et des revues spécialisées, et organisé des rencontres et des événements. Les ouvrages comme celui que vous lisez en ce moment jouent un rôle important dans l'avancement de l'évaluation de la menace. Considérant le caractère international de la communauté des professionnels en évaluation de la menace, il est indispensable que ceux qui travaillent dans des langues différentes aient accès à et contribuent à la littérature scientifique toujours en croissance. À cette fin, Lynne Bibeau a utilisé ses connaissances approfondies, son expérience et ses contacts pour organiser et préparer une douzaine de chapitres sur les grands thèmes de l'évaluation de la menace, étant même coauteure de plusieurs chapitres. Individuellement, chaque chapitre constitue une introduction de haut niveau et à jour; collectivement, ils offrent une large vue d'ensemble allant des fondements historiques de l'évaluation de la menace à la recherche et à la pratique contemporaines. Les membres de la communauté policière francophone qui souhaitent en apprendre davantage sur le domaine de l'évaluation de la menace éviteront grâce à Lynne d'innombrables heures de recherche et de traduction en bibliothèque. Elle mérite nos éloges et nos remerciements.

Stephen Hart

Stephen D. Hart a obtenu son doctorat en Psychologie clinique de l'Université de Colombie-Britannique en 1993. Il occupe actuellement les postes de professeur au département de psychologie et de directeur du programme d'études sur le terrorisme, le risque et la sécurité à l'Université Simon Fraser, de même que celui de professeur invité à la faculté de psychologie de l'Université de Bergen. Ses recherches portent principalement sur l'évaluation et la gestion du risque de violence. Il est coauteur de plus de 250 ouvrages, manuels, articles et chapitres. Ses lignes directrices sur l'évaluation du risque de violence ont été traduites en plus de deux douzaines de langues et sont utilisées dans le monde entier. Il a été rédacteur-fondateur de l'*International Journal of Forensic Mental Health* et du *Journal of Threat Assessment and Management*, ainsi que président de l'American Psychology-Law Society (division 41 de l'American Psychological Association), président de l'International Association of Forensic Mental Health Services et directeur de l'Association canadienne des professionnels de l'évaluation de la menace. Il a reçu plusieurs prix et distinctions, notamment un prix pour ses réalisations exceptionnelles (*Distinguished Achievement Award*) décerné par l'Association des professionnels en évaluation de la menace – ATAP, et un prix décerné pour sa contribution exceptionnelle (*Distinguished Contribution Award*) de l'American Academy of Forensic Psychology.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Préface</i>	vii
<i>Avant-propos</i>	ix
<i>Remerciements</i>	xiii
<i>À propos des auteurs</i>	xv
CHAPITRE 1 — Évaluation de la menace et du risque – introduction et concepts de base	1
Introduction	1
Base théorique, concepts et typologie	7
Définition et qualité de l'évaluation de la menace	8
Types de menaces	9
Lien avec la cible	11
Les types de violence et motivation	13
Motivation – notoriété	14
Un aperçu des modèles, guides et outils d'évaluation	15
Les comportements avertisseurs proximaux	18
Utiliser une échelle de niveaux de préoccupation	20
CHAPITRE 2 — Historique de l'Unité de gestion de la menace du Los Angeles Police Department	23
Violence domestique	33
Harcèlement ou poursuite criminels – <i>stalking</i>	35
MOSAIC	38
CHAPITRE 3 — La prévention de l'homicide intrafamilial: Compréhension et profil descriptif d'hommes auteurs d'un homicide conjugal ou d'un filicide au Québec	41
Introduction	41
1. Quelques définitions et ampleur du phénomène	42
2. Mieux comprendre les enjeux psychiques d'auteurs d'un homicide conjugal ou d'un filicide	44
3. Mieux comprendre : les typologies et les enjeux psychosociaux des homicides intrafamiliaux	48
3.1 L'homicide conjugal masculin	48

3.2 Le filicide masculin	50
4. Objectifs de la présente étude	53
5. Méthode	53
6. Résultats	54
6.1 Homicides conjugaux – Les caractéristiques sociodémographiques	55
6.2 Homicides conjugaux – Les caractéristiques psychologiques	55
6.3 Homicides conjugaux – Les caractéristiques criminologiques	58
6.4 Les filicides 2012-2017: 14 cas commis par un homme sur le territoire de la province de Québec	58
6.5 Filicides – Les caractéristiques sociodémographiques	60
6.6 Filicides – Les caractéristiques psychologiques	60
6.7 Filicides – Les caractéristiques criminologiques	62
7. Discussion	63
8. Forces et faiblesses de la présente étude	65
9. Conclusion	66

CHAPITRE 4 — Existe-t-il un lien entre les troubles de santé mentale et la violence? 71

Types d'évaluation	76
1. Jugement clinique non structuré	77
2. Approches actuarielles	78
3. Jugement professionnel structuré	80
4. La vision interactionniste	86
5. Modèle contextuel écologique	88
Formulaire de triage en évaluation du risque de violence lors d'une intervention de crise (« Triage Assessment Form – Crisis Intervention – version révisée »)	90
Résumé	93

CHAPITRE 5 — Évaluation et gestion de la menace dans les établissements d'enseignement 99

Programme de prévention de Virginia Tech – équipe spécialisée en évaluation de la menace dans les établissements d'enseignement	103
Étude de cas	
Un regard sur la tragédie de 1989 à l'École polytechnique de Montréal avec un guide d'évaluation de 2016 – le WAVR-21	111
Tireur solitaire sur le campus de l'École polytechnique de Montréal, 1989	114
Analyse des facteurs de risque chez « W » – le meurtrier de masse	117
Item 1. Motivation pour l'usage de violence	117
Item 2. Fantaisies d'homicide, préoccupations/violence, identification	122
Item 3. Communication menaçante ou expression de l'intention	124
Item 4. Capacité ou entraînement à l'usage des armes, ou accès	126
Item 5. Pré-attaque: planification et préparation	126
Item 6. Poursuite harcelante (« stalking ») ou comportement menaçant	128

Item 7. Problème actuel académique ou au travail.	129
Item 8. Attachement extrême au travail ou au milieu académique.	130
Item 9. Pertes, stressseurs personnels et gestion négative.	131
Item 10. Traits de personnalité négatifs dont le sentiment que tout lui revient.	132
Item 11. Irresponsabilité, manque de conscience sociale	134
Item 12. Problème de maîtrise de la colère	134
Item 13. Suicidaire ou humeur dépressive.	135
Item 14. Croyances irrationnelles, suspicieuses ou bizarres	137
Item 15. Abus de substances ou dépendance.	137
Item 16. Isolement de plus en plus important.	137
Item 17. Antécédents de violence, de criminalité ou de conflits	137
Item 18. Violence domestique/ partenaires intimes.	138
Item 19. Éléments organisationnels ou situationnels contribuant à la violence.	138
Item 20. Stabilisateurs et atténuateurs contre la violence.	138
Item 21. Impact organisationnel de la menace perçue ou réelle.	138
Conclusion.	138

CHAPITRE 6 — Évaluation de la menace envers les personnalités politiques et les représentants du système judiciaire 141

1. Caractéristiques des individus qui ont attaqué ou tenté d'attaquer des personnalités publiques.	144
1.1 Comportements harcelants envers les personnalités politiques.	146
1.2 Caractéristiques sociodémographiques des attaquants et des approcheurs.	147
1.3 Santé mentale des attaquants et des approcheurs.	148
1.4 Motifs pour attaquer.	149
2. Facteurs de risque et distinctions entre les « approcheurs » et les « non-approcheurs »	154
3. Contenu des communications	160
4. Comportements avertisseurs proximaux	161
5. Les menaces et le passage à l'acte.	165
6. Gestion de la menace et du risque.	167
6.1 Définition des méthodes de gestion de la menace – modèle de Calhoun et Weston (2003)	169
6.1.1 Gestion non confrontante.	169
6.1.2 Gestion confrontante	170
7. Portrait des individus et de leurs comportements inappropriés et potentiellement violents envers les personnalités politiques et les représentants du système judiciaire au Québec.	173
7.1 Gestion de la menace et du risque – application du modèle de Calhoun et Weston (2003)	181
8. Conclusion.	183

CHAPITRE 7 — L’entretien avec l’auteur et les cibles de menaces	185
Introduction.	185
Le groupe MPV (Menaces et Prévention de la Violence) de la police neuchâteloise	187
Phase 1 : L’appréciation initiale	188
Phase 2 : Les entretiens	191
Phase 3 : L’appréciation approfondie	191
Phase 4 : Gestion de la situation	192
Les entretiens MPV	194
Objectifs des entretiens MPV avec la personne ciblée par les menaces.	194
Objectifs des entretiens MPV avec l’auteur de menaces/ comportements inappropriés générant la peur d’un passage à l’acte de violence	195
La préparation et l’organisation de l’entretien MPV	195
L’introduction de l’entretien MPV	197
L’entretien avec la cible de menaces : Remarques et points à aborder	198
L’entretien avec l’auteur de menaces : Remarques et points à aborder.	200
La relation comme base pour exercer une influence.	202
La base pour avancer : L’écoute active.	202
1 ^{er} stade à atteindre : L’empathie.	203
2 ^e stade : L’établissement d’un rapport	203
3 ^e stade : L’influence.	204
La désescalade face à une personne en colère	204
Conclusion.	206
Références	207
 CHAPITRE 8 — Les comportements avertisseurs proximaux et les caractéristiques distales des tireurs de masse/ terroristes solitaires	 211
Introduction.	212
La violence affective/impulsive versus la violence ciblée	214
Tuerie de masse à la grande mosquée de Québec – 29 janvier 2017	216
Comportements avertisseurs proximaux	218
Étude de cas – Tireur de masse à la grande mosquée de Québec	
Comportements avertisseurs proximaux	221
1. Cheminement vers la violence ciblée	222
2. Fixation.	224
3. Identification	225
4. Nouvelle agression.	227
5. Le surcroît d’énergie	228
6. Fuite de l’information (« coulage »)	229

7. Dernier recours	230
8. Menace directe	231
Étude de cas – Tireur de masse à la grande mosquée de Québec	
Caractéristiques distales	232
9. Griefs personnels et outrage moral	233
10. Engendré/encadré par une idéologie	234
11. Échec d'une tentative d'affiliation avec un groupe extrémiste	238
12. Dépendance à la communauté virtuelle.	238
13. Contrariété ou entrave aux objectifs professionnels	239
14. Changement au niveau de la pensée et des émotions	239
15. Échec au développement d'une liaison intime et sexuelle.	240
16. Problème de santé mentale	241
17. Créativité et innovation.	241
18. Violence criminelle	241
Profils des comportements avertisseurs proximaux chez des tueurs de masse dans différents contextes.	242
Prévention	249
CHAPITRE 9 — Pertinence de VERA-2R dans l'évaluation du risque de violence extrémiste.	251
Définition de la radicalisation pouvant mener à la violence et définition du terrorisme	253
Évaluation du risque de violence extrémiste	255
Jugement professionnel structuré	255
Objectifs de l'évaluation	257
Validité et fiabilité de l'outil	259
CYBERA	261
Étude de cas	264
Indicateurs de la catégorie: croyances, attitudes et idéologie	265
Indicateurs de la catégorie: contexte social et intention.	270
Indicateurs de la catégorie: histoire, action et capacité	272
Indicateurs de la catégorie: engagement et motivation	274
Indicateurs de protection et d'atténuation du risque	276
Indicateurs supplémentaires	277
Conclusion.	284
CHAPITRE 10 — L'évaluation des risques en situation de crise	289
Évaluation des types de situations (A).	291
Les évaluations concernant le ou les auteurs:	291
La situation est déterminée tout d'abord par un nombre de facteurs limités (8):	292
Les niveaux de risques inférant aux types de situations:	293
1. Situations de forcenés: individu seul retranché	293

2.	Situations de prise d'otages : un ou plusieurs individus retenant une ou plusieurs personnes	294
3.	Situations de Fort Chabrol : plusieurs individus retranchés sans otage	295
Évaluation des antécédents (B)		296
Liste des 15 facteurs d'antécédents		296
Check-list d'évaluation, psychologue groupe négociation RAID, version 2012, librement déterminée à partir des auteurs		297
Grille d'évaluation du risque suicidaire		298
Évaluation de l'état général (C)		299
Évaluation du profil (D)		300
Les profils A dit « Appelants »		300
Les profils B dit « Bornés »		301
Les profils C dit « Condamnés »		301
Les profils D dit « Disproportionnés »		302
Évaluation de la réceptivité à la négociation (E)		302
Les phases d'évolution de la négociation comme repères d'évaluation du risque		302
Les profils A « Appelants »		303
Les profils B « Bornés »		303
Les profils C « Condamnés »		304
Profil D « Disproportionnés »		304
Signaux d'alarme ou d'amélioration (F)		305
Les éléments traduisant de l'évolution positive ou négative de la situation pendant les négociations		305
Listes de 19 facteurs d'alarme		306
Les évaluations concernant les autres acteurs, pouvant venir contrarier ou invalider l'évaluation du sujet		307
1. Les otages		307
2. Les intervenants tactiques		309
3. Les négociateurs		310
Les facteurs contextuels et situationnels		310
1. Les lieux et les heures		310
2. Moments et événements à forts retentissements		311
3. La spécificité du contexte terroriste		312
CHAPITRE 11 — Les menaces anonymes		313
L'évaluation de la menace anonyme : danger réel ou canular?		313
L'évaluation préliminaire : urgent ou pas?		314
La communication est-elle organisée ou désorganisée?		316
La planification et la préparation		316
L'intention de convaincre ou d'informer la cible		319
La preuve de prédation		320
L'escalade dans le ton		322

La faisabilité	322
L'acceptation des conséquences de la violence et le rejet des alternatives	322
L'imminence	323
Le contexte	323
La motivation	324
Les précautions prises par l'auteur	325
Les comportements intrusifs	328
Le degré de fixation ou d'identification	329
La cible	330
Démasquer l'auteur anonyme	331
L'empreinte d'écriture	331
Le déguisement de l'écriture	332
L'amplification du nombre d'auteurs	334
L'âge et le sexe	334
La latéralité	338
L'éducation	338
L'origine ethnique et culturelle	338
La religion	339
Le profil de personnalité	339
La proximité avec la cible	340
La gestion de la cible	340
Conclusion	342
Références	342
CHAPITRE 12 — La situation actuelle et future en prévention des meurtres de masse et autres violences ciblées	347
Contagion et « copycats »	349
Voir quelque chose, dire quelque chose – « see something, say something ».	357
Évolution du domaine de l'évaluation de la menace	358
BIBLIOGRAPHIE	367
INDEX ANALYTIQUE	417

CHAPITRE 1

Évaluation de la menace et du risque – introduction et concepts de base

Lynne Bibeau*

INTRODUCTION

Est-ce que les communications d'une personne, son attitude ou ses comportements sont menaçants? Envers qui? À quel point? Faut-il prendre la situation au sérieux? Quelles sont les options pour gérer la situation?

L'évaluation de la menace et du risque de type jugement professionnel structuré est ici proposée. Il s'agit de guider le processus d'évaluation lorsqu'un individu représente une menace ou qu'il a fait des menaces dans un contexte donné, qu'elles soient directes, indirectes, voilées, identifiées ou anonymes. Dans le présent ouvrage, la base théorique, les concepts et la typologie de l'évaluation sont présentés, ainsi que des analyses contextuelles spécifiques.

Le domaine a beaucoup évolué au cours des 30 dernières années et possède une base scientifique importante. Chercheurs et praticiens, en expertises croisées, ont identifié les facteurs de risque et de protection principalement à partir d'études de cas. L'évaluation et la gestion de la menace et du risque appartiennent évidemment davantage à certaines pratiques: psychologie et psychiatrie judiciaires, criminologie, forces policières, agences de sécurité, et sont de plus en plus connues et nécessaires aux professionnels/cliniciens en santé mentale, aux médecins, aux intervenants dans les centres de crise, aux professionnels en ressources humaines, ainsi qu'aux éducateurs. En fait, la prévention est l'affaire de tous.

* Ph. D. Psychologue judiciaire, Sûreté du Québec, Module des sciences du comportement.

L'évaluation de la menace doit toujours tenir compte des caractéristiques individuelles et contextuelles. Premièrement, le lien d'intimité¹ entre l'auteur des menaces et la cible joue un rôle important. Plus l'agresseur potentiel est intime avec sa cible, plus la menace risque d'être exécutée. Ce lien d'intimité (*intimacy effect*) peut être réel, erronément perçu par l'individu menaçant ou être une fabulation. Ainsi, réel ou non, c'est le point de vue de ce dernier qui importe puisqu'il influencera le niveau de préoccupation pour le passage à un acte violent. Dans les prochains chapitres, les analyses vont de l'évaluation de la menace dans le contexte le plus intime, c'est-à-dire la violence domestique et les homicides conjugaux/intrafamiliaux (chapitre 2 et chapitre 3), aux menaces dans le milieu du travail et dans les établissements d'enseignement (chapitre 5), aux situations dans lesquelles il y a de moins en moins, voire aucune proximité physique ou affective telle que les menaces envers les représentants de la loi, les personnalités politiques (chapitre 6) (aussi applicable aux personnalités publiques du milieu des arts) jusqu'à la menace extrémiste et terroriste.

Le Québec a malheureusement connu des tragédies; trois études de cas sont présentées :

- 1989 : un tireur solitaire – idéologie antiféministe – à l'École Polytechnique de Montréal, Québec (chapitre 5);
- 2014 : un jeune Québécois islamiste radical « a attaqué » avec son véhicule des militaires qui marchaient dans un stationnement à Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec (chapitre 9);
- 2017 : un tireur solitaire – crime haineux et raciste – à la grande mosquée de Québec, Québec (chapitre 8).

Ces analyses sont effectuées avec trois outils/guides de jugement professionnel structuré (JPS) différents.

Cinq chapitres traitent de considérations spéciales en évaluation de la menace et du risque : les problèmes de santé mentale (chapitre 4), les particularités de l'entrevue avec la cible et de l'entrevue avec l'auteur de la menace (chapitre 7), l'évaluation du risque « live » ou en direct lors d'une intervention policière en situation de crise ou de prise d'otages (chapitre 10), l'analyse des menaces anonymes (chapitre 11), et nous terminons avec les phénomènes de contagion et de « copycat » de meurtres de masse,

1. F.S. Calhoun et S.W. Weston (2009). *Threat Assessment and Management Strategies, Identifying the Howlers and Hunters*. CRC Press, p. 109.

et la situation actuelle et future dans la prévention de la violence ciblée (chapitre 12).

L'historique de la première unité en évaluation de la menace au Los Angeles Police Department (LAPD) et la création de l'Association américaine des professionnels en évaluation de la menace (Association of Threat Assessment Professionals – ATAP)² sont présentés par Robert J. Martin, capitaine à la retraite du LAPD, actuellement vice-président et conseiller sénior de Gavin de Becker & Associates³. Par la suite, il donne en corédaction avec l'éditrice un aperçu des développements et quelques spécificités maintenant étudiées et enseignées en évaluation des risques d'homicides conjugaux et de poursuite harcelante (*stalking*). Le guide informatisé MOSAIC de Gavin de Becker & Associates utilisé dans divers contextes de menaces est aussi présenté. (Chapitre 2)

Suzanne Léveillé, Ph. D., auteure⁴ et professeure au département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, formule le risque d'homicides conjugaux et explique les caractéristiques des hommes qui les commettent. Elle présente une de ses recherches scientifiques et les statistiques québécoises sur les homicides conjugaux et les filicides. (Chapitre 3)

Richard James, Ph. D., auteur⁵ et professeur au département de Counseling, Educational Psychology and Research à l'Université de Memphis, un des créateurs du programme de CIT officers (Crisis Intervention Team) utilisé dans 2 400 juridictions à travers les États-Unis, ainsi qu'au Canada, en Angleterre, en Suède et en Australie pour les interventions policières en situation de crise impliquant des individus avec des problèmes de santé mentale; et Rick Myer, Ph. D., auteur⁶ et directeur du Educational Psychology and Special Services de l'Université du Texas El Paso, collaborateur et formateur du CIT, tous deux répondent à une question encore fréquemment posée: « Est-ce qu'il y a un lien entre la maladie mentale et la violence? Ils donnent aussi un modèle de triage pour les évaluations tel qu'utilisé par les services policiers et les centres de détention. (Chapitre 4)

2. Association of Threat Assessment Professionals (ATAP), en ligne : <<https://www.atapworldwide.org>>.
3. Gavin de Becker & Associates, en ligne : <<https://gdba.com/consultants/bob-martin/>>.
4. Léveillé, S. et Lefebvre, J. (2011). *Le passage à l'acte dans la famille*. Presses de l'Université du Québec (PUQ). ISBN 9782760529144 (2760529142).
5. James, J.K. et Gilliland, B.E. (2017). *Crisis Intervention Strategies*, 8^e édition. Cengage Learning, Boston, ISBN-13 978-1305271470.
6. Myer, R.A. (2000). *Assessment for Crisis Intervention: A Triage Assessment Model*. Brooks Coles. ISBN-13 : 978-0534362324.

Lynne Bibeau, Ph. D., éditrice du présent ouvrage, psychologue judiciaire au Module des sciences du comportement (MSC) à la Sûreté du Québec, membre du comité des directeurs de l'Association canadienne des professionnels en évaluation de la menace (2017-à ce jour, Canadian Association of Threat Assessment Professionals, CATAP)⁷, et le Sergent enquêteur Cédric Aubut, profileur criminel (MSC) à la Sûreté du Québec, ex-enquêteur aux crimes contre la personne (unité des homicides) utilisent un outil d'évaluation de 2016, le WAVR-21⁸, pour l'étude d'un cas de tuerie de masse – anti-féministe – de 1989 à l'École Polytechnique de Montréal. Les particularités de la menace dans les établissements d'enseignement et le modèle d'équipe spécialisée en évaluation de la menace de l'Institut Polytechnique de Virginie aux États-Unis (mieux connu sous le nom de Virginia Tech) sont discutés. (Chapitre 5)

Nadine Deslauriers-Varin, Ph. D., auteure de plusieurs articles scientifiques⁹ en criminologie et professeure à l'Université Laval de Québec, Lynne Bibeau, Ph. D. et Roxanne Tremblay-Légrand, analyste à la Sûreté du Québec, offrent un recensement de la littérature sur les menaces envers les personnalités politiques, donnent des statistiques relatives aux communications et comportements inquiétants, harcelants, menaçants envers les personnalités politiques et les représentants du système judiciaire au Québec. Elles sont les premières auteures à rapporter concrètement des résultats en gestion de la menace basée sur un modèle connu, celui de F. Calhoun¹⁰ et S. Weston¹¹. (Chapitre 6)

-
7. Canadian Association of Threat Assessment Professionals (CATAP), en ligne: <<http://www.catap.org>>.
 8. Outil « Workplace Assessment of Violence Risk-21 » développé en 2007, en ligne: <<https://www.wavr21.com/the-wavr-explained/>>.
 9. Researchgate, Nadine Deslauriers-Varin, en ligne: <https://www.researchgate.net/profile/Nadine_Deslauriers-Varin> ; Université Laval, Répertoire du personnel administratif et enseignant: Nadine Deslauriers-Varin, en ligne: <<https://www.fss.ulaval.ca/notre-faculte/repertoire-du-personnel/nadine-deslauriers-varin>>.
 10. Frederick S. Calhoun, Ph. D., développeur principal du processus en évaluation de la menace par le U.S. Marshals Service pour les menaces envers les représentants de la loi. Il a par la suite établi des programmes de prévention de la violence dans le milieu du travail pour des agences fédérales. Auteur de cinq livres dont Threat Assessment and Management Strategies: Identifying Hunters and Howlers, 2^e édition.
 11. Steve Weston, un vétéran de 32 ans du California Highway Patrol (CHP) et du California State Police. Pendant 15 ans, il a évalué et géré les menaces envers les personnalités politiques de l'État de la Californie et envers les établissements étatiques. Il a été aux commandes des opérations antiterroristes du service de renseignement du CHP. Il est diplômé en droit de Lincoln Law School in Sacramento et membre du California State Bar Association. Il est coauteur avec le D^r Frederick S. Calhoun de cinq livres, dont

Raoul Jaccard, psychologue chef du Service psychologique de la Police neuchâteloise, Suisse, membre du conseil exécutif de l'Association européenne des professionnels en évaluation de la menace (Association of European Threat Assessment Professionals, AETAP)¹², et Aurélien Schaller, chef de service adjoint du Service psychologique de la Police neuchâteloise, définissent la structure de leur unité spécialisée. Ils traitent d'une spécificité de l'évaluation de la menace: les entretiens avec l'auteur de la menace lorsqu'une évaluation directe est souhaitable et réalisable. Ils expliquent aussi l'entretien avec la cible. (Chapitre 7)

Christophe Baroche, auteur¹³ et psychologue judiciaire, Police Nationale, France, et ex-membre de l'unité d'élite du RAID (Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion); l'équivalent du SWAT (Special Weapons and Tactics) aux États-Unis, et du GTI (Groupe tactique d'intervention) au Québec, définit l'évaluation de la menace et du risque «live» c'est-à-dire en direct pendant une situation de crise avec ou sans prise d'otages. (Chapitre 10)

Reid Meloy, Ph. D., psychologue judiciaire, professeur à l'Université de Californie San Diego, École de Médecine, membre du San Diego Psychoanalytic Center, consultant dans des dossiers criminels et civils, connu internationalement comme auteur, chercheur et formateur¹⁴, éditeur du *Journal of Threat Assessment and Management*, et Lynne Bibeau présentent l'outil d'évaluation le TRAP-18 (*Terrorist Radicalization Assessment Protocole-18*, R. Meloy 2011¹⁵) utilisé à travers le monde, principalement en Amérique du Nord et en Europe. Le TRAP-18 inclut huit comportements avertisseurs proximaux d'un passage à l'acte applicable non seulement dans les actes terroristes, mais aussi dans plusieurs contextes de violence ciblée. L'étude de cas du tireur solitaire de la mosquée de Québec est effectuée avec le TRAP-18. (Chapitre 8)

Threat Assessment and Management Strategies: Identifying Hunters and Howlers, 2^e édition.

12. Association of European Threat Assessment Professionals, en ligne: <<http://www.aetap.eu/aetap.eu/>>.
13. Baroche, C. (2016). *Le souffleur*. Dans l'ombre des négociateurs du RAID. Éditions Mareuil, ISBN-13: 978-2372540315.
14. Dr Reid Meloy, Bio, en ligne: <<http://drreidmeloy.com/bio/>>.
15. Meloy J.R., Hoffmann J., Guldemann A., James D. (2011). «The role of warning behaviors in threat assessment: an exploration and suggested typology», *Behavioral Sciences and the Law* DOI:10.1002/bsl.999; Meloy, R., Hoffmann, J., Roshdi, K., Glaz-Ocik J. et Guldemann, A. «Warning behaviors and their configurations across various domains of targeted violence», Ed. Meloy, R. et Hoffmann J. (2014) *International Handbook of Threat Assessment*. Oxford University Press.

D. Elaine Pressman, Ph. D., auteure¹⁶, chercheure au Canadian Centre for Intelligence and Security Studies à la Norman Paterson School of International Affairs de l'Université de Carlton, Ottawa, membre associé du International Center for Counter-Terrorism – The Hague, formatrice internationale¹⁷ et Lynne Bibeau font le point sur l'outil VERA-2R (Violent Extremist Risk Assessment (2009¹⁸), version 2 revised, 2018¹⁹) et son applicabilité en sécurité nationale. Le VERA-2R est aussi employé dans les centres de détention. L'outil est utilisé en Amérique du Nord, en Europe, en Asie, et en Australie. L'étude de cas de l'attaque à Saint-Jean-sur-Richelieu par un jeune Québécois islamiste radical est présentée en utilisant le VERA-2R. (Chapitre 9)

Michel St-Yves, psychologue judiciaire au Module des sciences du comportement de la Sûreté du Québec, chargé de cours à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, auteur de plusieurs livres sur les interventions policières en situation de crise²⁰ et sur les entrevues d'enquêtes²¹, formateur et conférencier international et Molly Amman, agent spécial superviseur (*Supervisory Special Agent*) du FBI (Federal Bureau of Investigation), avocate et ancienne procureure, auteure de plusieurs articles, détaillent l'évaluation particulière de la menace anonyme. (Chapitre 11)

Peter Collins, psychiatre judiciaire, Police provinciale de l'Ontario, professeur à l'Université de Toronto, membre du comité éditorial du *Journal of Threat Assessment and Management*, chroniqueur pour la revue des forces policières le *Blue Line Magazine* et Lynne Bibeau terminent avec un aperçu du phénomène de contagion et de « copy cat » de tueries de masse, et situent l'expertise en évaluation de la menace de violence ciblée en 2020 avec un regard sur l'avenir. (Chapitre 12)

16. International Centre for Counter-Terrorism, Dr. Elaine Pressman, en ligne : <<https://icct.nl/people/dr-d-elaine-pressman-associate-fellow/>>.

17. <https://icct.nl/people/dr-d-elaine-pressman-associate-fellow/>.

18. Renseignements généraux sur le VERA sur le site Web de Sécurité publique Canada, dans « Décisions relatives à l'évaluation du risque d'extrémisme politique violent 2009-02 », D^{re} D. Elaine Pressman. <<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2009-02-rdv/index-fr.aspx>>.

19. Pressman, D.E., Duits, N., Rinne, T. et Flockton, J. (2018). VERA-2R Violence Extremist Risk Assessment-2 Revised, A Structured Professional Judgment Approach. <opleidingen.nifp@dji.minjus.nl>.

20. St-Yves, M. et Collins, P. (2010). Psychologie de l'intervention policière en situation de crise. Éditions Yvon Blais; St-Yves, M. et Collins, P. (2011). Psychology of Crisis Intervention for Law Enforcement Officers. Éditions Yvon Blais.

21. St-Yves, M. (2014). Les entrevues d'enquêtes. L'essentiel. Éditions Yvon Blais; St-Yves, M. (2014). Investigative Interviewing. The essentials. Éditions Yvon Blais.

Ainsi, en plus de la théorie et des concepts en évaluation de la menace, plusieurs outils et guides font état des facteurs de risque pour la violence ciblée dans différents contextes. L'appréciation globale de la menace est une évaluation basée sur les faits et s'appuie sur les études scientifiques²². L'expertise de chacun des auteurs ci-dessus mentionnés a été mise à contribution dans ce projet. Aujourd'hui, la littérature sur le sujet abonde dans la langue anglaise, mais elle est presque inexistante en français. Cette situation, entre autres, a motivé la rédaction du présent livre.

BASE THÉORIQUE, CONCEPTS ET TYPOLOGIE

L'évaluation consiste à identifier et à évaluer des facteurs qui permettent d'établir le niveau de préoccupation pour le passage à un acte de violence ciblée généralement par un individu (ou quelques individus) dans un contexte et une période donnés. Le niveau de préoccupation permet de déterminer une gestion de la menace correspondante.

Depuis les années 1990, le domaine de l'évaluation de la menace progresse constamment. En 1997, R.A. Fein, psychologue pour les Services secrets américain, et B. Vossekuil, agent spécial en charge de la division des renseignements²³, publiaient le *Exceptional Case Study Project (ECSP)* qui est encore fréquemment cité pour sa contribution dans l'évaluation de la menace. À partir de cette période, des développements majeurs dans le domaine allaient avoir lieu s'étendant à d'autres contextes à la suite de la tragédie de l'école secondaire Columbine dans l'État du Colorado aux États-Unis en 1999. Deux jeunes étudiants équipés d'explosifs et d'armes à feu entraient dans leur école et tiraient, faisant 13 morts (12 étudiants et un enseignant) et blessant 21 autres personnes. Puis d'autres fusillades dans différents milieux dont celui du travail ont accentué la nécessité de mieux comprendre les éléments entourant la violence ciblée et d'étudier davantage les possibilités de prévention. Les connaissances acquises avec l'ECSP étaient le point de départ à de nombreuses autres études qui ont servi à valider des facteurs de risque dans les différents contextes de la

-
22. Abondo, M., Bouvet, R., Palaric, R., Spriet, H. et Legueut, M. (2014). Évaluation du risque de récidive : de la nécessité d'une evidence-based expertise. *Médecine & Droit*, 96-104.
 23. Fein, R.A. et Vossekuil, B. (2000). *Protective Intelligence and Threat Assessment Investigations: A Guide for State and Local Law Enforcement Officials*. Department of Justice Response Center, Office of Justice Programs World Wide Web Site, en ligne: <<http://www.ojp.usdoj.gov>>; National Institute of Justice World Wide Web Site, en ligne: <<http://www.ojp.usdoj.gov/nij>>.

violence ciblée. Les praticiens et les chercheurs se sont grandement investis dans cette mission.

Définition et qualité de l'évaluation de la menace

Pour faire une évaluation de la menace et du risque, il faut de l'information! Cela débute souvent par une communication écrite ou verbale bizarre, inquiétante ou menaçante. Il pourrait aussi s'agir d'observations relatives aux comportements d'un individu. Il s'en suit des démarches pour obtenir de plus amples informations. Parfois, les premières recherches et rencontres de témoins, etc., sont faites par une équipe de professionnels formés en évaluation de la menace comme celles existant dans certains établissements universitaires. Parfois, une plainte est faite à la police et donne lieu à une enquête. L'évaluation est basée sur les faits qui ont porté l'individu à leur attention. L'information disponible aux fins d'une telle évaluation doit être adéquate en quantité et en qualité. Elle comprend le « matériel d'enquête » qui inclut généralement le matériel que l'individu d'intérêt a créé (principalement des communications), le matériel qu'il consulte ou qu'il possède (informatique ou autre), les informations provenant des personnes qui le connaissent, les documents judiciaires antérieurs, et parfois des évaluations psychologiques/psychiatriques antérieures²⁴. Il faut prendre en compte ses comportements, son motif, le choix de ses cibles et toute autre information à son sujet²⁵. L'évaluation pourrait inclure, mais ne nécessite pas une entrevue avec ce dernier. Parfois, une telle entrevue pourrait s'avérer contre-productive²⁶; consultez le chapitre 6 pour un modèle de gestion de la menace, et le chapitre 7 pour les entretiens avec le sujet et la ou les cibles.

La qualité de l'évaluation dépend de la qualité et de la fiabilité des informations obtenues qui, elles, dépendent en grande partie des sources. S'il s'agit d'une information acquise auprès d'une personne, c'est alors sa réputation et sa motivation qui peuvent influencer la crédibilité. S'il s'agit d'une recherche dans les médias (sources ouvertes), la référence influencera

24. Borum, R., Fein, R., Vossekuil, B. et Berglund, J. (1999). Threat assessment: defining an approach to assessing risk for targeted violence. Mental Health Law & Policy Faculty Publications. Paper 146.

25. Meloy R. et Hoffmann, J. (2014). International Handbook of Threat Assessment. Oxford.

26. Badzmierowski, W. et Fucilla, R. Crisis Prevention Institute, Taking Threats Seriously: Establishing a Threat Assessment Team and Developing Organizational Procedures; Mohandie, K. ch. 8 dans (dir.) Meloy, J.R. et Hoffman, J. (2014). International Handbook of Threat Assessment, ch. 3, Oxford.

la valeur informative et devra pour cette raison être clairement identifiée. L'évaluateur devra toujours pouvoir retracer la documentation consultée et citée. La quantité d'information obtenue peut aussi influencer la qualité de l'analyse. Il peut s'avérer utile d'inclure une estimation de la quantité et de la fiabilité de l'information qui aura servi à la production d'un rapport.

L'évaluateur doit viser l'absence ou la réduction maximale d'un biais. Tous les évaluateurs doivent être conscients de la possibilité de biais et se rappeler de s'en tenir aux faits. Afin de réduire ou d'éliminer un biais, l'évaluateur doit éviter d'avoir une « vision tunnel ». Tous les faits doivent être considérés, sans chercher à confirmer une opinion, sans être interprétés émotivement et sans généralisation. De toute évidence, l'évaluateur ne doit pas laisser un besoin narcissique, ni une fatigue influencer son analyse. Il ne faut pas non plus s'en tenir à une intuition. Enfin, il faut éviter les pressions externes telles qu'une pression organisationnelle ou politique.

Pour l'évaluateur, l'identification de trois niveaux de connaissances permet d'user de prudence en se prononçant sur le potentiel de dangerosité du sujet et le niveau du risque dans un contexte donné. Premièrement, il y a « ce que l'évaluateur sait » c'est-à-dire les faits. « Ce qu'il pense savoir », c'est-à-dire les conjectures, les hypothèses et théories. Finalement, « ce qu'il sait qu'il ne sait pas » et qu'il aimerait savoir. Il pourrait s'agir d'éléments importants ou d'éléments-clés qui requièrent de plus amples informations. Lorsqu'il est impossible d'obtenir certains éléments, l'évaluateur gagne à mentionner les « facteurs inconnus à ce jour » dans l'information qui était disponible pour son analyse.

Dans les situations de menaces anonymes, l'information sera évidemment limitée. Se référer à l'analyse particulière des menaces anonymes au chapitre 11.

Types de menaces

La menace directe est la communication verbale ou écrite d'une intention ou du désir de causer un dommage, de blesser ou de tuer une personne cible, ou des personnes qui lui sont symboliquement associées. Cette menace peut être communiquée directement à la cible, à un tiers, voire aux forces policières avant le passage à l'acte. Elle est parfois exprimée dans les réseaux sociaux. La menace directe comprend une identification claire de l'acte ou de la méthode qui sera utilisée envers une cible spécifique. Par exemple, « *je vais mettre une bombe dans la cafétéria de l'université x* ». Elle peut être identifiée ou anonyme.

Les types de violence et motivation

La violence peut être prédatrice/préméditée, ou impulsive-affective²⁸. Dans la violence impulsive, l'individu connaît une charge émotionnelle importante et exprime soudainement sa frustration, sa rage ou son besoin de vengeance. Sa violence est passionnée et stimulée par une circonstance. Certains sont connus pour un patron comportemental impulsif. Par exemple, l'impulsivité fait partie des caractéristiques de la personnalité antisociale ou psychopathe. Cependant, ces individus sont aussi capables d'être des prédateurs.

La violence ciblée est préméditée et instrumentale. Certains diront qu'elle est plus haineuse étant donné son côté « froid » et calculé. Les motifs politiques, religieux et raciaux sont souvent associés à une violence préméditée. La violence ciblée est individualisée. Chacun a sa motivation, par exemple : un sentiment de rejet, une perte, un abandon, une humiliation, la radicalisation extrémiste violente, ou de cause unique (contre l'avortement, etc.).

Un mécanisme nommé « pronoïa » peut influencer le désir de violence et l'éventuel passage à l'acte. Il s'agit du processus de soutien de l'idéation violente via Internet. À l'opposé de la paranoïa, la pronoïa est une conspiration pour l'individu et non contre lui. Il semble que tout propos, aussi choquant soit-il, absurde, délirant ou violent, trouvera un endossement par des « amis » sur les réseaux sociaux pour appuyer et encourager le développement d'idées et la réalisation d'un acte inapproprié ou criminel. Cela peut stimuler l'individu et lui donner une importance, voire une raison d'exister, de prendre de grands risques ou de se sacrifier jusqu'à accepter d'en mourir. Il pourrait aussi s'agir d'un individu qui renforce ainsi son idéation suicidaire à l'aide d'une « mission ».

La motivation n'est cependant qu'un indicateur parmi les autres. Ce sont les comportements et les actions d'un individu qui peuvent davantage signaler le potentiel de dangerosité et l'imminence d'un passage à l'acte dans un contexte donné²⁹. Les tueries de masse commises par des adolescents

-
28. Meloy, R. (2000). *Violence Risk & Threat Assessment: A Practical Guide for Mental Health & Criminal Justice Professionals – Practical Guide Series. Specialized Training Services*. Jenkins, D.M. (2008). When should threats be seen as indicative of future violence? Threat, intended violence, and the intimacy effect. *Threat assessment and management strategies*. Oct 6., 151-199. DOI: 10.1201/9781420087321.axa.
29. Fein, R. A. et Vossekuil, B. (2000). *Protective Intelligence and Threat Assessment Investigations: A Guide for State and Local Law Enforcement Officials*. Department of Justice Response Center, Office of Justice Programs World Wide Web Site, en ligne: <<http://www.ojp.usdoj.gov>>.

ou des adultes sont préméditées³⁰. Les attaquants ne « snap » pas (« *people don't snap* »)³¹.

Récemment, les études de cas démontrent qu'une forme d'impulsivité peut s'ajouter à la planification calculée. Un déclencheur est souvent identifié chez l'individu qui a planifié une attaque, qui est prêt ou quasi prêt pour son passage à l'acte. Il peut percevoir pour différentes raisons que c'est le moment d'agir. Poussé par un « déclencheur », réactif à une situation, il peut même accepter quelques lacunes à son plan et risquer de ne pas atteindre totalement son objectif destructeur³². Ce serait le côté « impulsif » chez l'individu qui s'est préparé à attaquer, même si sa préparation peut lui avoir pris beaucoup de temps et d'énergie.

En général, les attaquants franchissent les étapes suivantes : la recherche principalement via Internet de coordonnées ou d'informations pour la planification, la préparation de l'attaque, et finalement, ils passent à l'exécution de l'attaque.

La majorité des crimes violents avec ou sans armes à feu sont commis par des hommes de 18 à 24 ans³³. Le Behavior Analysis Unit (BAU) du Federal Bureau of Investigation (FBI) appelle cependant à la prudence afin de ne pas exclure une personne d'intérêt sur la base de tendances statistiques.

Motivation – notoriété

Un agresseur potentiel sait qu'un événement comme une tuerie de masse sera instantanément diffusé à travers le monde. Cela pourrait devenir son motif, ou un de ses motifs, pour son passage à l'acte. L'individu qui n'a plus rien à perdre pourrait être attiré vers une forme de notoriété négative. Il n'était « rien », invisible en ce monde, sa violence le rendra « immortel ». Si la notoriété

30. Meloy, J.R., Hempel, A.G., Gray, B.T., Mohandie, K., Shiva, A. et Richards, T.C. (2004). A comparative Analysis of North American Adolescent and Adult Mass Murderers. *Behavioral Sciences and the Law*, 22, 291-309.

31. Behavioral Analysis Unit – National Center for the Analysis of Violent Crime, (2016). Making Prevention a Reality: Identifying, assessing and Managing the Threat of Targeted Attacks. <https://www.fbi.gov/file-repository/making_prevention_a_reality_identifying_assessing_managing_threats_of_ta.pdf/view>.

32. Meloy, J.R. et Pollard, J.W. (2017). Lone-actor Terrorism and Impulsivity. Technical Note Psychiatry and Behavioral Science, *Journal of Forensic Science*.

33. Cotter, A. (2012). Les armes à feu et les crimes violents au Canada, Juristat, Centre canadien de la statistique juridique. ISSN 1205-8882.

n'est pas sa motivation principale, elle pourrait être un gain secondaire très influençant. On parlera de lui sur toutes les chaînes télévisuelles à travers la planète. Son opinion, sa vengeance, ses valeurs particulières seront ainsi discutées à très grande échelle. On cherchera à savoir pourquoi cet acte, qui en est responsable, et pourquoi cette cible, pourquoi à ce moment, etc. L'humain cherche à comprendre pourquoi une telle violence.

Les appellations « lone wolf » ou loup solitaire, et même celle de « tireur actif » semblent maintenant trop romanesques. Avec un peu d'imagination et de fantaisie, l'agresseur peut faire le lien avec une forme de glorification et peut-être avec un héros des jeux vidéo. Il est suggéré de ne plus utiliser ces termes afin d'enlever de l'équation violente la possibilité d'une perception héroïque ou fantasmatique du geste, ou du moins tenter de la réduire. **Ne plus véhiculer le nom de l'attaquant serait aussi une façon indirecte de diminuer un effet « glorieux » anticipé ou imaginé par l'agresseur. Dans l'objectif de respecter ce principe, nous évitons le plus possible dans le présent livre de véhiculer leurs noms bien qu'ils soient largement identifiés dans les médias traditionnels et sociaux. Les noms sont absents de nos études de cas.** Un jour, on se rappellera d'une tragédie, des victimes et non des noms des attaquants. Pour certains de ces tireurs solitaires, seulement imaginer que son tour viendra, qu'après ses gestes de violence extrême, après ses atrocités, il y aura la presse, la télévision, les médias sociaux, les études scientifiques, et peut-être même un film sur lui, tout est mieux pour lui que le sentiment de n'être rien.

Il est cependant normal que les médias veuillent diffuser la nouvelle d'un tel événement. Il reste encore beaucoup à faire afin de pouvoir informer une population désireuse de connaître et de comprendre tout en ne donnant pas, même indirectement, une « notoriété » aux attaquants. De plus, leurs histoires parfois accompagnées de photographies et de vidéos demeurent sur les réseaux sociaux et peuvent à leur tour nourrir un autre esprit en quête de violence, d'une cause, d'une justification, d'un modèle, etc.

Un aperçu des modèles, guides et outils d'évaluation

Il existe plusieurs modèles et outils pour l'identification de facteurs de risque. Ils permettent d'établir des liens et de conclure à un niveau de préoccupation relatif à un ou des individus d'intérêt dans un contexte donné et un temps déterminé. Il est plus approprié de formuler l'analyse en termes de niveau de préoccupation plutôt que de probabilité. Un niveau de préoccupation pour la sécurité d'une ou de plusieurs personnes, ou pour la sécurité de l'État devrait automatiquement mener à un niveau d'intervention

préventive correspondant. L'évaluateur de la menace et du risque ne lit pas l'avenir ; il a des arguments basés sur la science pour détailler les facteurs de risque et de protection, définir la situation, décrire l'individu et déterminer le niveau de préoccupation pour le passage à un acte violent ou pour la récurrence d'une agression.

Les facteurs de risque sont des caractéristiques ou des influences négatives soit individuelles, relationnelles, soit contextuelles qui augmentent la possibilité qu'une personne utilise la violence. Les facteurs de protection sont des attributs ou des éléments contextuels qui « protègent » contre un passage à l'acte. Par exemple, une stabilité d'emploi tout comme un soutien familial seraient des éléments situationnels qui pourraient aider un sujet potentiellement violent à surmonter la colère et la frustration qu'il ressent envers une « cible ». Ces facteurs pourraient agir comme inhibiteurs de l'intention violente si l'individu veut préserver sa condition financière, sa famille ainsi qu'une image de soi positive.

L'évaluation du potentiel de dangerosité et de la menace qu'un individu représente est bien différente d'une évaluation diagnostique en psychologie ou en psychiatrie. Le diagnostic clinique en santé mentale et l'évaluation de la menace sont complémentaires et peuvent s'avérer indépendants. La violence impulsive et la violence préméditée ne sont certainement pas le reflet d'une sérénité, mais il n'y a pas nécessairement présence d'un problème de santé mentale. La présence d'un trouble majeur en santé mentale n'est pas synonyme de dangerosité. Un examen clinique diagnostique s'avère insuffisant pour une évaluation de la menace. Le chapitre 4 est dédié à l'étude du lien entre la santé mentale et le potentiel de violence.

Il fut un temps où l'évaluation clinique était la seule méthode pour évaluer le potentiel de dangerosité d'une personne. Puis ce fut la venue d'une deuxième génération de méthodes d'évaluation : les outils actuariels ; suivie d'une troisième avec les outils de jugement professionnel structuré (JPS). Les outils de JPS sont les plus récents modèles et concepts d'évaluation relatifs à la violence ciblée/intentionnelle.

Les outils actuariels comprennent les facteurs de risque statistiquement significatifs qui sont des éléments historiques et démographiques de l'individu. Il s'agit de caractéristiques individuelles non modifiables telles que l'âge, le sexe, les antécédents criminels. Ces outils comparent des groupes de la même façon que les compagnies d'assurance déterminent si vous appartenez à un groupe plus à risque d'accidents. L'individu aura ou non les caractéristiques du groupe de criminels qui ont déjà récidivé. En général,

l'utilisation d'un outil actuariel ne suffit pas pour l'évaluation de la menace et le risque d'un passage à un acte de violence ciblée. Les facteurs statiques sont en quelque sorte l'état de base. Les individus considérés comme hautement préoccupants à cause de leur profil et de leurs antécédents criminels ne commettront pas tous un ou d'autres crimes. De plus, un individu peut n'avoir aucun comportement violent ou criminel connu jusqu'au moment où il capte l'attention des autorités ou de quelqu'un dans son entourage pour des propos ou des agissements menaçants ou préoccupants.

Pour leur part, les outils qui guident le jugement professionnel structuré (JPS) considèrent des indicateurs individuels et contextuels dynamiques, donc des facteurs qui peuvent changer. Les indicateurs contextuels reflètent les problématiques particulières à un individu, dont les stressseurs, les désinhibiteurs, les perturbateurs de son état émotif et le processus cognitif-comportemental qui s'y rattache. Ils peuvent être des déstabilisateurs, des catalyseurs ou des déclencheurs. Par exemple, pour certains individus, consommer des substances intoxicantes élèverait grandement le niveau de préoccupation pour un acte violent dans un contexte donné. Le sentiment d'abandon ou de rejet pourrait être un autre facteur dynamique. D'autres facteurs dynamiques appelés comportements avertisseurs (chapitre 8) sont associés de plus près à un passage à l'acte et permettent d'identifier les étapes d'un cheminement vers la violence ciblée³⁴. Le jugement professionnel structuré guide l'évaluation et maintient une vision globale de l'individu et du contexte incluant surtout les facteurs dynamiques et les comportements avertisseurs, mais aussi les facteurs statiques. Le chapitre 4 donne un aperçu des outils d'évaluation à travers une discussion du potentiel de dangerosité et les problèmes de santé mentale.

Sur un continuum, les outils actuariels évaluant principalement les facteurs de risque statiques se trouveraient d'une certaine façon à l'extrémité opposée de l'évaluation clinique relative aux diagnostics en santé mentale. Les outils de jugement professionnel structuré seraient quelque part entre les deux³⁵. Ces derniers permettent une évaluation de la menace et du risque plus complète.

34. Meloy, R., Hoffmann, J., Guldinann, A. et James, D. (2011). The Role of Warning Behaviors in Threat Assessment: An Exploration and Suggested Typology. *Behavioral Sciences and the Law*, en ligne: <wileyonlinelibrary.com>.

35. Skeem, J. et Monahan, J. (2011). Current Directions in Violence Risk Assessment. *Current Directions in Psychological Science*, 20(1) 38-42, en ligne: <<https://doi.org/10.1177/0963721410397271>>.

Dans le présent ouvrage, l'accent est mis sur le « jugement professionnel structuré ». Notons que toute évaluation comportera un degré d'incertitude³⁶ puisque les facteurs de risque dynamiques « peuvent changer » et ce sont eux qui influencent le niveau de préoccupation chez un individu qui a un potentiel de dangerosité. L'évaluateur doit bien formuler son analyse des faits et circonstances (toujours basée sur les données scientifiques) de manière à aider les décideurs à gérer la situation en fonction du niveau de préoccupation.

Les comportements avertisseurs proximaux

Les comportements avertisseurs proximaux relèvent de la typologie de Reid Meloy³⁷. Ce sont des comportements dits proximaux, car les études de cas ont démontré qu'ils sont associés de plus près au passage à un acte de violence ciblée³⁸. De nombreuses études internationales montrent que huit facteurs de risque dynamiques aigus étaient présents dans plusieurs cas d'attaques ou de tentatives sérieuses d'attaques³⁹. Le chapitre 8 donne une description de ces comportements et de l'outil TRAP-18 (*Terrorist Radicalization Assessment Protocole-18*) dans son entièreté ainsi que de son application dans l'étude de cas de la tuerie de masse à la grande mosquée de Québec (Centre culturel islamique de Québec – CCIQ). Les huit comportements avertisseurs proximaux ne se retrouvent pas seulement dans la violence extrémiste/terroriste (chapitre 8 p. 242). D'ailleurs, ils sont aussi mentionnés au chapitre 3 sur les homicides intrafamiliaux, au chapitre 5 sur les menaces et tueries de masse dans les établissements d'enseignement ainsi qu'au chapitre 6 sur les menaces envers les personnalités politiques et les représentants du système judiciaire.

La présence d'un seul des huit indicateurs est suffisante pour un niveau de préoccupation élevé. Dans la majorité des cas, plus d'un de ces

-
36. Appelbaum, P. (2011). Reference guide on mental health evidence, dans Federal Judicial Center. Reference Manual on Scientific Evidence. Washington, DC: National Academies Press, p. 813-896.
 37. Hoffmann, J., Meloy, J.R., Guldemann, A. et Ermer, A. (2011). Attacks on German Public Figures, 1968-2004: Warning Behaviors, Potentially Lethal and Non-lethal Acts, Psychiatric Status, and Motivations. Behavioral Sciences and the law. DOI: 10.1002/bsl.
 38. Meloy, J.R., Hoffmann, J., Roshdi, K. et Guldemann, A. (2014). Some Warning Behaviors Discriminate Between School Shooters and Other Students of Concern. Journal of Threat Assessment and Management, 1(3), 203-211.
 39. Meloy, J.R., Hoffmann, J., Roshdi, K., Glaz-Ocik, J. et Guldemann, A., dans Ed. Meloy, J.R. & Hoffman, J. (2014) International Handbook of Threat Assessment, ch. 3, Oxford.

Il y a indication d'une imminence, une intervention des forces policières est assurée pour intercepter tout comportement menant à la violence. Tous les efforts doivent être centrés sur localiser, contenir et neutraliser la menace.

L'important est de choisir quels outils ou quels guides utiliser pour obtenir le résultat le plus juste possible. Le professionnel doit pouvoir tirer les conclusions les plus adéquates à partir des faits et de l'ensemble des résultats et bien formuler son jugement professionnel.

Les prochains chapitres visent l'acquisition de connaissances générales dans le domaine de l'évaluation et de la gestion de la menace, ainsi que la connaissance des indicateurs plus spécifiques à certains contextes de violence ciblée.



Pour une certification en évaluation de la menace, le lecteur peut se référer à l'Association canadienne des professionnels en évaluation de la menace – Canadian Association of Threat Assessment Professionals (CATAP). Les lectures nécessaires et obligatoires n'existent malheureusement pas en français puisque la littérature française dans le domaine est encore plutôt rare. Cependant, CATAP reconnaît cette situation et travaille pour donner la possibilité aux francophones d'être certifiés en faisant l'examen écrit et l'examen oral en français. Projet en cours.

www.catap.ca